



## Séance ordinaire du lundi 1 février 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un et le premier février, les membres du Conseil de Métropole, légalement convoqués, se sont rassemblés en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Michaël DELAFOSSE.

Extrait du registre des délibérations de Montpellier Méditerranée Métropole

Aménagement durable

Nombre de membres en exercice : 92

### Présents :

Tasnime AKBARALY, William ARS, Michel ASLANIAN, Florence AUBY, Jean-François AUDRIN, Geniès BALAZUN, Yves BARRAL, Boris BELLANGER, Mathilde BORNE, Christophe BOURDIN, Florence BRAU, Véronique BRUNET, Emilie CABELLO, Roger CAIZERGUES, Renaud CALVAT, Michel CALVO, Michelle CASSAR, Stéphane CHAMPAY, Roger-Yannick CHARTIER, Bernadette CONTE-ARRANZ, Michaël DELAFOSSE, Serge DESSEIGNE, Brigitte DEVOISSELLE, Zohra DIRHOUSI, Fanny DOMBRE-COSTE, Alenka DOULAIN, Abdi EL KANDOUSSI, Hind EMAD, Maryse FAYE, Jean-Noël FOURCADE, Mylène FOURCADE, Julie FRÊCHE, Jackie GALABRUN-BOULBES, Clara GIMENEZ, Serge GUISEPPIN, Clare HART, Régine ILLAIRE, Stéphanie JANNIN, Laurent JAOL, Frédéric LAFFORGUE, Guy LAURET, Max LEVITA, Nathalie LEVY, Eliane LLORET, Lionel LOPEZ, Sophiane MANSOURIA, Coralie MANTION, Nicole MARIN-KHOURY, Isabelle MARSALA, Hervé MARTIN, Jacques MARTINIER, Marie MASSART, Jean-Luc MEISSONNIER, Patricia MIRALLES, Julien MIRO, Séverine MONIN, Véronique NEGRET, Laurent NISON, Clothilde OLLIER, Marie-Delphine PARPILLON, Bruno PATERNOT, Yvon PELLET, Eric PENSO, Céline PINTARD, Joël RAYMOND, René REVOL, Manu REYNAUD, Catherine RIBOT, Jean-Pierre RICO, Anne RIMBERT, François RIO, Sylvie ROS-ROUART, Séverine SAINT-MARTIN, Agnès SAURAT, Jean-Luc SAVY, Mikel SEBLIN, Célia SERRANO, Charles SULTAN, Radia TIKOUK, Isabelle TOUZARD, Bernard TRAVIER, Joëlle URBANI, François VASQUEZ, Claudine VASSAS MEJRI, Joël VERA, Patricia WEBER.

Absent(es) ayant voté par procuration en application des articles L 2121-20 et L 5211-1 du Code général des collectivités territoriales :

Mohed ALTRAD, Christian ASSAF, Sébastien COTE, Cyril MEUNIER, Arnaud MOYNIER, Philippe SAUREL.

Absent(es) / Excusé(es) :

## **Aménagement durable - Évaluation du Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2010-2020 - Approbation**

Madame Julie FRÊCHE, Vice-Présidente, rapporte :

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) est le document cadre qui permet de planifier, programmer et coordonner les actions dans le temps en termes de mobilité. En 2012, le législateur exigeait que le PDU « *détermine les principes régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement dans le périmètre de transports urbains* » (extrait de l'article L.1214-1 du Code des transports). La réalisation de ce type de document était obligatoire pour les autorités organisatrices des transports urbains de plus de 100 000 habitants (anciennes AOTU devenues Autorités Organisatrice de la Mobilité). Le PDU 2010-2020 de la Communauté d'Agglomération de Montpellier a été approuvé en 2012. La présente délibération porte sur l'évaluation de ce PDU, avant de poursuivre sa révision initiée en 2017.

Le rapport d'évaluation du PDU 2010-2020 développe:

- le descriptif des objectifs du PDU 2010-2020 ;
- la liste de l'ensemble des mesures définies par le précédent PDU et le bilan des réalisations ;
- le bilan des effets sur la mobilité des habitants et des usagers, par mode de déplacement ;
- les effets du PDU sur l'environnement.

L'objectif majeur du PDU 2010-2020 consistait à la réduction de la part modale de l'automobile, et ce, malgré la croissance des besoins en mobilité générée notamment par l'évolution démographique et par l'attractivité toujours soutenue de l'aire montpelliéraine. Entre 2003 et 2013 (dates des Enquêtes Ménages Déplacement), la part modale de la voiture a en effet diminué de 59 à 52 % alors que la population s'accroissait de 9%.

Concernant les effets sur l'environnement, les modélisations réalisées par ATMO Occitanie montrent que le bilan des différents polluants est plus mitigé. Si l'émission des GES (gaz à effets de serre) pour le transport routier n'a pas réduit entre 2008 et 2018 (passant de 796 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> à 847 000 tonnes), les émissions de NO<sub>x</sub> (oxydes d'azote) réduisent plus significativement passant de 3 592 kg/ an à 2 544 kg/an (-29%), alors même que la population et le nombre de km parcourus a continué de s'accroître (respectivement 15% et 9%). Le renouvellement et la modernisation du parc automobile participe grandement à ce bilan.

L'évaluation détaillée permet de prendre connaissance des actions qui ont été réalisées, partiellement réalisées, non engagées ou réorientées. Ce document d'évaluation des actions du PDU précédent sera complété par un diagnostic plus complet du fonctionnement des déplacements de la Métropole dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilité.

**En conséquence, il est proposé au Conseil de Métropole :**

- d'approuver le rapport d'évaluation du Plan de Déplacements Urbains 2010-2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 91 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

Ne prend pas part au vote : 0 voix

Fait à Montpellier, le 16/02/21

Pour extrait conforme,

**Monsieur Le Président**

**Signé.**

**Michaël DELAFOSSE**

Publiée le : 16 février 2021

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

034-243400017-20210201-152995-DE-1-1

Acte Certifié exécutoire :

Réception en Préfecture : 16/02/21

**Liste des annexes transmises en préfecture:**

- 2020\_rap\_Eval\_PDU2010\_V3M\_VF[1].pdf

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.